

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaient
présents :
- Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) :
- Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS
- Excusé(s) :
- Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Pierre MARMILLOD, Madame Alice MOREL, Monsieur Jean-Claude WEIL
- Absent(s) :
- Rapporteur :
- Monsieur Bernard FISCHER

**N° CG/2013/26 - Administration générale - 5
Budget supplémentaire et décision budgétaire modificative
n° 1 (DM 1) pour 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve le projet de budget supplémentaire - DM 1 pour 2013 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet modifié établi par le président et joint en annexes I et II
- décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal un montant total de 211 857,03 €
- accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 44 005,76 €, dont 16 074,39 € au titre du Revenu minimum d'insertion (RMI), du Revenu minimum d'activité (RMA) et du Revenu de solidarité active (RSA)
- conformément au document annexé III, décide d'admettre en non-valeur :
 - . au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant total de 7 887,22 €
 - . au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant total de 25 723 €

- décide de remplacer l'annexe 1 de la délibération n° CG/2012/44 du 25 juin 2012 relative à la mise en affectation des biens du budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau au profit du budget annexe du Service du Parc des véhicules et bacs rhénans (SPVBR), par l'annexe 1 jointe au rapport
- décide de remplacer l'annexe 2 de la délibération n° CG/2012/44 du 25 juin 2012 demandant de placer en affectation les biens du SPVBR au profit du budget annexe du Parc départemental d'Erstein, par l'annexe 2 jointe au rapport
- décide le retour au budget principal des biens AUT-SPVBR-W016, AUT-SPVBR-H084, AUT-SPVBR-E060, AUT-SPVBR-B491 et AUT-SPVBR-B483 du budget annexe du SPVBR, et la mise en affectation de ces biens du budget principal au profit du budget annexe du Parc départemental d'Erstein.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-77933-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13